

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2017

- Avis de convocation -

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin.

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny se tiendra à l'hôtel de ville, **LE LUNDI 6 FÉVRIER 2017, À 20 H.**

Le projet d'ordre du jour suivant est proposé :

- | | |
|----------|---|
| 2017-040 | Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 février 2017 |
| --- | Dépôt du rapport des dépenses autorisées en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (délégation du pouvoir de dépenser – politique d'achats) pour la période finissant le 3 février 2017 |
| --- | Dépôt de la liste datée du 2 février 2017 énumérant les personnes engagées en vertu du pouvoir délégué au directeur général conformément à l'article 73.2 de la <i>Loi sur les cités et villes</i> |
| --- | Dépôt du registre daté du 6 février 2017 énumérant les occupations du domaine public autorisées en vertu du règlement numéro 1066 concernant l'occupation du domaine public de la Ville de Montmagny |
| 2017-041 | Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 23 janvier 2017 et de la séance extraordinaire du 25 janvier 2017 |
| 2017-042 | Confirmation de contributions à divers organismes |
| 2017-043 | Engagement - Poste syndiqué col blanc de « inspecteur municipal », à titre régulier temps complet et autorisation de signature d'une lettre d'entente avec le Syndicat des employés municipaux de Montmagny (CSD) |
| 2017-044 | Autorisation de demandes de soumissions – Fournitures d'arbres et d'arbustes et location de machinerie lourde |
| 2017-045 | Autorisation de signature des protocoles d'entente – Plan de commandite – Terrain multisport Laprise |
| 2017-046 | Autorisation de signature d'un premier amendement à l'entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques |
| 2017-047 | Demande d'aide financière à la MRC de Montmagny pour le projet « Parc école-urbain de l'école St-Pie-X » - PSPSAMV (Pacte rural) |
| 2017-048 | Demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) – Aménagement d'un sentier piétonnier - Circuit des 3 ponts |
| 2017-049 | Confirmation de travaux et demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec pour le versement de la subvention octroyée – Travaux d'amélioration des avenues Armand-Lavergne, Odilon-Marois et de la Gare, des rues Jacques-Rousseau et Philippe-Bécharde et de la route Trans-Montagne |

- 2017-050 Confirmation finale de travaux et demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour le versement de la subvention octroyée – Programme réhabilitation du réseau routier local – Reconstruction de chaussée sur une partie du chemin du Bras-Saint-Nicolas
- 2017-051 Confirmation finale de travaux et demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour le versement de la subvention octroyée – Programme réhabilitation du réseau routier local -- Remplacement d'un ponceau sur la montée de la Rivière-du-Sud
- 2017-052 Adhésion de la Ville de Montmagny au programme *Changez d'air!* visant le remplacement de vieux appareils de chauffage au bois et abrogation de la résolution 2015-382
- 2017-053 Accréditation de l'organisme sans but lucratif Comité de résidents du CHSLD de Montmagny
- 2017-054 Vente d'une partie du lot 3 281 853 à Madame Lise Landry et Monsieur Alain Morin (avenue Couture)
- 2017-055 Adoption du règlement numéro 1182 décrétant une dépense et un emprunt de 997 500 \$ pour le prolongement de la rue des Entrepreneurs
- 2017-056 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 430 000 \$ pour la mise aux normes de la salle mécanique à l'aréna municipal et le réaménagement du bâtiment résiduel sis au 101, avenue Sainte-Julie (ancien hôtel de ville)
- 2017-057 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 445 000 \$ pour l'exécution de travaux d'aménagements pour la sécurité des usagers de la route, de maintien du programme annuel d'amélioration de la chaussée, de reconstruction de ponceaux et pour la réalisation d'une nouvelle phase du projet Circuit des trois ponts
- 2017-058 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 475 000 \$ pour l'exécution de travaux d'aménagement de l'emprise nord d'une section du boulevard Taché Est et de drainage de la rue des Tourterelles

Période de questions

2017-059 Levée de la séance

Et j'ai signé à Montmagny, ce troisième jour du mois de février deux mille dix-sept.

(Signée) Denise Vézina, o.m.a
Assistante-greffière

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

Je, soussignée, Sylvie Prévèreau, secrétaire au Service du greffe, des affaires juridiques et de l'urbanisme, certifie sous serment d'office, que l'avis de convocation, l'ordre du jour de même que les documents relatifs à la séance ordinaire du conseil municipal du 6 février 2017 devant se tenir à 20 heures ont été signifiés aux membres du conseil municipal de la façon suivante :

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers, en les remettant à une personne de son bureau, et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, en les déposant dans leur boîte postale respective, le vendredi 3 février 2017 à 13 h 32.

(Signée) Sylvie Prévèreau

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 6 février 2017, à 20 h.

SONT PRÉSENTS :

M. le maire suppléant Yves Gendreau, et les conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, formant quorum sous la présidence de son honneur le maire. Le directeur général, M^e Félix Michaud et la greffière, M^e Sandra Stéphanie Clavet sont également présents.

SONT ABSENTS :

M. le maire Jean-Guy Desrosiers et M. Michel Mercier

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2017

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 février 2017 tel que présenté.

Adoptée

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES (DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER - POLITIQUE D'ACHATS) POUR LA PÉRIODE FINISSANT LE 3 FÉVRIER 2017

DÉPÔT DE LA LISTE DATÉE DU 2 FÉVRIER 2017 ÉNUMÉRANT LES PERSONNES ENGAGÉES EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ AU DIRECTEUR GÉNÉRAL CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 73.2 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

DÉPÔT DU REGISTRE DATÉ DU 6 FÉVRIER 2017 ÉNUMÉRANT LES OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1066 CONCERNANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE MONTMAGNY

2017-041
APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2017 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 JANVIER 2017

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 23 janvier 2017 et de la séance extraordinaire du 25 janvier 2017; les membres du conseil déclarent avoir reçu copie desdits procès-verbaux conformément à la loi et, en conséquence, déclarent les avoir lu et renoncent à leur lecture.

Adoptée

2017-042
CONFIRMATION DE CONTRIBUTIONS À DIVERS ORGANISMES

CONSIDÉRANT la décision des membres du conseil municipal d'accorder des subventions ou de contribuer à des projets qui leur ont été soumis par divers organismes sans but lucratif;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, peut accorder des subventions à de tels organismes;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De confirmer le versement de contributions à divers organismes sans but lucratif, selon les modalités et pour les activités et/ou raisons ci-après décrites totalisant un montant de 855 \$:

ORGANISMES	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	TOTAL
La Maison des Jeunes L'Incontournable de Montmagny	Achat de 2 cartes – Souper bénéfice – Le 9 février 2017 à Montmagny	02-110-00-351	90 \$
SACOMM	Achat de 9 cartes – Soirée « Mérite de l'Oie d'or » - Le 22 avril 2017 à Montmagny	02-110-00-351	765 \$
TOTAL :			855 \$

2. De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe au maire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-043

ENGAGEMENT DE M. ALEXANDRE OUELLET AU POSTE SYNDIQUÉ COL BLANC DE « INSPECTEUR MUNICIPAL », À TITRE RÉGULIER TEMPS COMPLET ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE MONTMAGNY (CSD)

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection à la suite du processus de recrutement suivi pour l'engagement d'un candidat au poste régulier temps complet de « inspecteur municipal »;

CONSIDÉRANT que le candidat retenu s'engage à compléter une formation (AEC) en aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue en ce sens avec M. Ouellet et le Syndicat des employés municipaux de Montmagny;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'engager M. Alexandre Ouellet au poste syndiqué col blanc d'inspecteur municipal, à titre régulier temps complet, aux salaire et conditions prévus à la convention collective de travail des cols blancs en vigueur à la Ville de Montmagny; l'entrée en fonction de M. Ouellet devant s'effectuer le 6 février 2017.

2. D'autoriser conséquemment le maire et le directeur général à signer, la lettre d'entente numéro H liant la Ville de Montmagny, M. Ouellet et le Syndicat des employés municipaux de Montmagny (CSD) établissant les conditions entourant son lien d'emploi, notamment l'obligation de compléter une formation académique.

3. De transmettre copie de la présente résolution à M. Alexandre Ouellet, au Syndicat des employés municipaux de Montmagny (CSD) de même qu'à la directrice des ressources humaines, au chef de division – permis et inspection et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-044

AUTORISATION DE DEMANDES DE SOUMISSIONS – FOURNITURES D'ARBRES ET D'ARBUSTES ET LOCATION DE MACHINERIE LOURDE

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à demander des soumissions par voie d'invitation écrite pour la fourniture d'arbres et arbustes pour les différents projets d'aménagements paysagers et les besoins usuels de la Ville pendant l'année 2017.

2. D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à demander des soumissions par appel d'offres public pour la location de la machinerie lourde nécessaire aux différents projets municipaux et aux besoins usuels pendant la période du 4 avril 2017 au 6 avril 2018.

3. De nommer la greffière et l'assistante-greffière comme responsables en octroi de contrat qui pourront fournir aux soumissionnaires potentiels les informations administratives et techniques concernant ces procédures d'appel d'offres, le tout conformément à la politique de gestion contractuelle.

4. De transmettre copie de la présente résolution à la directrice des travaux publics et des infrastructures, au coordonnateur aux infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-045

**AUTORISATION DE SIGNATURE DES PROTOCOLES D'ENTENTE –
PLAN DE COMMANDITE – TERRAIN MULTISPORT LAPRISE**

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, ou son représentant, à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, les protocoles d'entente établissant les conditions et modalités liées à l'achat de visibilité dans le cadre du plan de commandites élaboré pour le terrain multisport Laprise.

2. De transmettre copie de la présente résolution au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-046

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PREMIER AMENDEMENT À
L'ENTENTE DE PARTENARIAT POUR LE DÉPLOIEMENT DE BORNES
DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES**

CONSIDÉRANT que l'entente de partenariat conclue avec Hydro-Québec pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques venue à échéance le 31 décembre 2016 peut être prolongée pour une période additionnelle par entente écrite des parties;

CONSIDÉRANT qu'il est effectivement la volonté des parties de prolonger cette entente et d'y apporter des modifications mineures rendues nécessaires par l'évolution du Circuit électrique depuis sa fondation;

CONSIDÉRANT que ces modifications ne changent pas le volet économique de l'entente d'origine;

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, le premier amendement apporté à l'entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques intervenue avec Hydro-Québec en novembre 2014, lequel amendement prévoit une reconduction de ladite entente pour une période de cinq ans et des modalités de renouvellement automatique à l'échéance.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Hydro-Québec de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-047

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA MRC DE MONTMAGNY POUR
LE PROJET « PARC ÉCOLE-URBAIN DE L'ÉCOLE ST-PIE-X » -
PSPSAMV (PACTE RURAL)**

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny souhaite aménager de concert avec la direction de l'école St-Pie X un parc de type école-urbain dans la cour de cet établissement scolaire; parc qui sera destiné à l'ensemble des citoyens en dehors des heures scolaires;

CONSIDÉRANT qu'un tel projet pourrait se voir accorder une contribution financière par la MRC de Montmagny dans le cadre du Fonds de développement des territoires, selon les critères de sa Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPSAMV), volet Pacte rural;

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De formuler à la MRC de Montmagny une demande d'aide financière de 10 000 \$ dans le cadre du Fonds de développement des territoires, selon les critères de sa PSPSAMV, volet Pacte rural, à même l'enveloppe budgétaire réservée à la Ville de Montmagny pour l'année financière 2017-2018, et ce, pour la réalisation du projet intitulé « Parc école-urbain St-Pie X » consistant sommairement à l'aménagement d'un parc récréatif dans la cour de l'école primaire

St-Pie X, lequel parc sera accessible à l'ensemble des citoyens en dehors des heures scolaires.

2. De confirmer que la Ville de Montmagny s'engage à réaliser ce projet tel qu'il est présenté dans le formulaire de demande d'aide financière et à y investir les sommes nécessaires pour sa réalisation; les coûts du projet étant estimés à 25 000 \$.

3. De désigner le coordonnateur aux activités culturelles et patrimoniales comme personne autorisée à agir au nom de la Ville de Montmagny pour la réalisation de ce projet et l'autoriser à signer tout document nécessaire à cet effet, dont, notamment, un protocole d'entente à intervenir avec la MRC de Montmagny.

4. De transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Montmagny de même qu'au coordonnateur aux activités culturelles et patrimoniales et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-048

DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) – AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER PIÉTONNIER - CIRCUIT DES 3 PONTS

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny projette la réalisation de travaux visant la réalisation d'une nouvelle phase de son projet intitulé « Circuit des 3 ponts », soit l'aménagement d'un sentier piétonnier longeant la Rivière-du-Sud, en bordure de la rue St-Louis;

CONSIDÉRANT que l'autorisation du MDDELCC est requise pour ces travaux;

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser la directrice adjointe aux infrastructures, Madame Sylvie Ouellette, ingénieure, ou le coordonnateur aux infrastructures, Monsieur Louis Létourneau, ingénieur, à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, le formulaire intitulé « Formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet assujéti à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement », nécessaire pour l'émission par le MDDELCC d'un certificat d'autorisation permettant l'exécution de travaux visant l'aménagement d'un sentier piétonnier longeant la Rivière-du-Sud, en bordure de la rue St-Louis, dans le cadre de la réalisation d'une nouvelle phase du projet « Circuit des 3 ponts », lesquels travaux comprennent plus spécifiquement la mise en place d'une piste piétonnière de 1,5 mètre de largeur et de sa fondation granulaire sur une longueur approximative de 350 mètres linéaires, et à déposer les plans, devis et autres documents requis à cette fin.

2. De s'engager à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée par ledit ministère.

3. De transmettre copie de la présente résolution au MDDELCC et à la directrice adjointe aux infrastructures de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-049

CONFIRMATION DE TRAVAUX ET DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION OCTROYÉE – TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES AVENUES ARMAND-LAVERGNE, ODILON-MAROIS ET DE LA GARE, DES RUES JACQUES-ROUSSEAU ET PHILIPPE-BÉCHARD ET DE LA ROUTE TRANS-MONTAGNE

CONSIDÉRANT que le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports du Québec (MTMDET), dans une lettre datée du 21 septembre 2016, a accordé à la Ville de Montmagny (la Ville) une subvention de 150 000 \$, échelonnée sur trois années budgétaires, dans le cadre du programme *d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal*, pour la réalisation de travaux d'amélioration de la 5^e Avenue, des 4^e et 5^e Rue, des avenues Armand-Lavergne, de la Gare et Odilon-Marois, des rues de la Station, des Ormes, Jacques-Rousseau et Philippe-Béchar, des chemins des Cascades, du Bras-St-Nicolas et du Coteau et de la route Trans-Montagne;

CONSIDÉRANT que des travaux ont été exécutés sur les avenues Armand-Lavergne, Odilon-Marois et de la Gare, sur les rues Jacques-Rousseau et Philippe-Béchar et sur la route Trans-Montagne, avant le 10 février 2017, pour un montant excédant celui de la subvention octroyée, et ce, conformément aux exigences du MTMDET, tel qu'en fait foi le rapport produit par la directrice adjointe aux infrastructures, Mme Sylvie Ouellette, ingénieure, en date du 31 janvier 2017;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De confirmer au MTMDET que les travaux d'amélioration des avenues Armand-Lavergne, Odilon-Marois et de la Gare, des rues Jacques-Rousseau et Philippe-Béchar et de la route Trans-Montagne, pour lesquels une aide financière de 150 000 \$ a été octroyée à la Ville de Montmagny dans le cadre du programme *d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal*, ont été exécutés conformément aux stipulations dudit ministère, tel qu'en fait foi le rapport produit par la directrice adjointe aux infrastructures, Mme Sylvie Ouellette, ingénieure, en date du 31 janvier 2017.

2. De confirmer que ces travaux ne font pas l'objet d'une autre subvention.

3. De demander en conséquence au MTMDET de verser à la Ville de Montmagny en une seule tranche la subvention totale de 150 000 \$ octroyée pour ces travaux par le ministre.

4. De transmettre copie de la présente résolution au MTMDET de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures, à

la directrice adjointe aux infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-050

CONFIRMATION FINALE DE TRAVAUX ET DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS POUR LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION OCTROYÉE – PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – RECONSTRUCTION DE CHAUSSEE SUR UNE PARTIE DU CHEMIN DU BRAS-SAINT-NICOLAS

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a accordé à la Ville de Montmagny, dans le cadre d'une entente de contribution financière via le volet *Accélération des investissements sur le réseau routier local* du programme *Réhabilitation du réseau routier local*, une subvention maximale de 83 151 \$ pour l'exécution des travaux de reconstruction de la structure de chaussée sur une partie du chemin du Bras-Saint-Nicolas;

CONSIDÉRANT que ces travaux ont été exécutés conformément aux exigences de ce ministère, aux coûts totalisant 236 447,09 \$;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De confirmer au MTMDET que les travaux de reconstruction de la structure de chaussée sur une partie du chemin du Bras-Saint-Nicolas, d'une longueur d'environ 300 mètres entre la route Trans-Montagne et le chemin des Sucreries, pour lesquels une aide financière de 83 151 \$ a été octroyée à la Ville de Montmagny dans le cadre du volet *Accélération des investissements sur le réseau routier local* du programme *Réhabilitation du réseau routier local*, ont été exécutés conformément aux stipulations dudit ministère, et ce, aux coûts totalisant 236 447,09 \$.

2. De confirmer que ces travaux sont admissibles audit programme d'aide financière et ne font pas l'objet d'une autre subvention.

3. De demander en conséquence au MTMDET de verser à la Ville de Montmagny la subvention octroyée pour ce projet, selon les modalités prévues à l'entente de contribution signée par les parties.

4. De transmettre copie de la présente résolution au MTMDET de même qu'à la directrice adjointe aux infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-051

CONFIRMATION FINALE DE TRAVAUX ET DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS POUR LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION OCTROYÉE – PROGRAMME RÉHABILITATION DU

RÉSEAU ROUTIER LOCAL – REMPLACEMENT D'UN PONCEAU SUR LA MONTÉE DE LA RIVIÈRE-DU-SUD

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a accordé à la Ville de Montmagny, dans le cadre d'une entente de contribution financière via le volet *Accélération des investissements sur le réseau routier local* du programme *Réhabilitation du réseau routier local*, une subvention maximale de 53 612 \$ pour l'exécution des travaux de remplacement d'un ponceau sur la montée de la Rivière-du-Sud;

CONSIDÉRANT que ces travaux ont été exécutés conformément aux exigences de ce ministère, aux coûts totalisant 119 313,20 \$;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De confirmer au MTMDET que les travaux de remplacement du ponceau situé sur la montée de la Rivière-du-Sud, à l'ouest de la route de La Normandie, pour lesquels une aide financière de 53 612 \$ a été octroyée à la Ville de Montmagny dans le cadre du volet *Accélération des investissements sur le réseau routier local* du programme *Réhabilitation du réseau routier local*, ont été exécutés conformément aux stipulations dudit ministère, et ce, aux coûts totalisant 119 313,20 \$.

2. De confirmer que ces travaux sont admissibles audit programme d'aide financière et ne font pas l'objet d'une autre subvention.

3. De demander en conséquence au MTMDET de verser à la Ville de Montmagny la subvention octroyée pour ce projet, selon les modalités prévues à l'entente de contribution signée par les parties.

4. De transmettre copie de la présente résolution au MTMDET de même qu'à la directrice adjointe aux infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-052

ADHÉSION DE LA VILLE DE MONTMAGNY AU PROGRAMME CHANGEZ D'AIR! VISANT LE REMPLACEMENT DE VIEUX APPAREILS DE CHAUFFAGE AU BOIS ET ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2015-382

CONSIDÉRANT que le chauffage au bois est, pour une part importante, responsable du smog hivernal, qu'il nuit à la santé cardio-pulmonaire et coûte cher à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme;

CONSIDÉRANT que l'édition 2012-2013 du programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois *Changez d'Air !* (le Programme) a connu un grand succès;

CONSIDÉRANT que l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a l'intention en 2017 de relancer le Programme

pour tout le Québec avec l'objectif de retirer ou de remplacer 5 000 vieux appareils de chauffage au bois par année, pendant trois années consécutives;

CONSIRÉDANT qu'une remise de 300 \$ pour le remplacement d'un vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage conforme aux nouvelles normes sera offerte aux participants du Programme;

CONSIDÉRANT que l'appareil à changer doit être encore utilisé, se trouver dans une résidence principale ou dans une résidence secondaire et qu'il devra être envoyé au complet au recyclage pour en assurer son retrait définitif;

CONSIDÉRANT que la participation des municipalités est requise pour la relance du programme, à raison d'un montant de 150 \$ pour le remplacement d'un vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage au bois conforme aux normes EPA ou ACNOR B415.1;

CONSIDÉRANT que les manufacturiers et détaillants contribuent financièrement au Programme pour un montant de 200 \$ par vieil appareil de chauffage au bois remplacé par les participants;

CONSIDÉRANT que d'autres partenaires seront approchés pour contribuer financièrement à la campagne de communications, d'éducation et de sensibilisation, qui doit accompagner l'incitatif monétaire du Programme;

CONSIDÉRANT que l'AQLPA est le gestionnaire du Programme et doit administrer la base de données du Programme, les ententes, les inscriptions, la campagne de communications et le versement des incitatifs;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De confirmer à l'AQLPA l'adhésion de la Ville de Montmagny au programme *Changez d'air !*, d'une durée de trois ans, visant le remplacement d'appareils de chauffage au bois non-certifiés EPA et, conséquemment, son engagement à y contribuer à raison de 150 \$ par équipement de chauffage remplacé par un nouvel appareil conforme, et ce, à compter de l'entrée en vigueur du Programme; le tout pour une contribution totale maximale de 9 000 \$ à l'échéance du programme.

2. D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, une éventuelle entente à intervenir avec l'AQLPA établissant les modalités et engagements des parties dans le cadre du Programme de même que tout document requis.

3. D'abroger à toutes fins que de droit la résolution 2015-382 adoptée aux mêmes fins le 26 octobre 2015 puisque la mise sur pied du programme proposée à l'époque a été retardée.

4. De transmettre copie de la présente résolution à l'AQLPA de même qu'au directeur général et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-053

ACCRÉDITATION DE L'ORGANISME SANS BUT LUCRATIF COMITÉ DE RÉSIDENTS DU CHSLD DE MONTMAGNY

CONSIDÉRANT la demande formulée par l'organisme « Comité de résidents du CHSLD de Montmagny » visant à pouvoir bénéficier d'un soutien technique et financier de la Ville de Montmagny;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire d'ajouter cet organisme à la liste des organismes accrédités par la Ville de Montmagny lui permettant de devenir admissible au *Programme de soutien aux organismes accrédités* selon les conditions dudit programme;

CONSIDÉRANT qu'une telle accréditation s'intègre bien dans les objectifs de la mission MADA de la Ville de Montmagny;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De reconnaître l'organisme « Comité de résidents du CHSLD de Montmagny » comme organisme accrédité par la Ville de Montmagny, laquelle reconnaissance lui permet de bénéficier d'un soutien technique et financier de la part du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Comité de résidents du CHSLD de Montmagny et au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-054

CESSION D'UNE PARTIE DU LOT 3 281 853 À MADAME LISE LANDRY ET MONSIEUR ALAIN MORIN (AVENUE COUTURE)

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De céder à Mme Lise Landry et M. Alain Morin, libre de toute hypothèque publiée ou non, redevance, priorité ou charge quelconque, ce qui suit, à savoir :

Un terrain situé en la Ville de Montmagny, connu et désigné comme étant une partie du lot 3 281 853 du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Montmagny, sans bâtisse dessus construite, mais avec circonstances et dépendances, d'une superficie de 8 mètres carrés.

2. De faire cette vente pour le prix avant taxes de 1,00 \$, laquelle somme a déjà été payée par les acheteurs à la Ville de Montmagny, le tout

3. selon les termes et conditions stipulés dans un projet d'acte préparé par M^e Maxime Létourneau, notaire, et soumis au conseil municipal pour étude et approbation.

4. D'autoriser M. Jean-Guy Desrosiers, maire, ou en son absence le maire suppléant, et M^e Sandra Stéphanie Clavet, greffière, ou en son absence l'assistante-greffière, à signer pour et au nom de la Ville de Montmagny, tous actes et documents requis pour ce dossier de vente, à accepter les clauses usuelles, à négocier tous amendements requis et à signer tout autre document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

5. De transmettre copie de la présente résolution à M^e Maxime Létourneau, notaire.

Adoptée

2017-055

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1182 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 997 500 \$ POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE DES ENTREPRENEURS

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le règlement numéro 1182 décrétant une dépense et un emprunt de 997 500 \$ pour le prolongement de la rue des Entrepreneurs, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 23 janvier 2017; les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais prescrits par la loi et, par conséquent, déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture.

Adoptée

2017-056

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 430 000 \$ POUR LA MISE AUX NORMES DE LA SALLE MÉCANIQUE À L'ARÉNA MUNICIPAL ET LE RÉAMÉNAGEMENT DU BÂTIMENT RÉSIDUEL SIS AU 101, AVENUE SAINTE-JULIE (ANCIEN HÔTEL DE VILLE)

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Gaston Morin, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de décréter une dépense et un emprunt de 430 000 \$ pour la mise aux normes de la salle mécanique à l'aréna municipal et le réaménagement du bâtiment résiduel sis au 101, avenue Sainte-Julie (ancien hôtel de ville).

Adoptée

2017-057

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 445 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS POUR LA SÉCURITÉ DES USAGERS DE LA ROUTE, DE MAINTIEN DU PROGRAMME ANNUEL

D'AMÉLIORATION DE LA CHAUSSÉE, DE RECONSTRUCTION DE PONCEAUX ET POUR LA RÉALISATION D'UNE NOUVELLE PHASE DU PROJET CIRCUIT DES TROIS PONTS

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Gaston Morin, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de décréter une dépense et un emprunt de 445 000 \$ pour l'exécution de travaux d'aménagements pour la sécurité des usagers de la route, de maintien du programme annuel d'amélioration de la chaussée, de reconstruction de ponceaux et pour la réalisation d'une nouvelle phase du projet Circuit des trois ponts.

Adoptée

2017-058

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 475 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE L'EMPRISE NORD D'UNE SECTION DU BOULEVARD TACHÉ EST ET DE DRAINAGE DE LA RUE DES TOURTERELLES

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Gaston Morin, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de décréter une dépense et un emprunt de 475 000 \$ pour l'exécution de travaux d'aménagement de l'emprise nord d'une section du boulevard Taché Est et de drainage de la rue des Tourterelles.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Intervention de M. Bruno Nicole – 377, boulevard Taché Ouest, à Montmagny -
Sujet : Précisions concernant la résolution numéro 2017-046 - Autorisation de signature d'un premier amendement à l'entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques

2017-059

LEVÉE DE LA SÉANCE

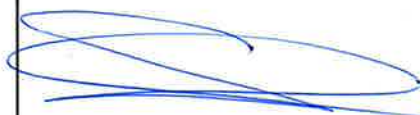
Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver la levée de la séance ordinaire du 6 février 2017, à 20 h 20.

Adoptée



GREFFIÈRE



MAIRE SUPPLÉANT

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 FÉVRIER 2017.


MAIRE
